

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2023

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la Commune pour l'exercice 2023 qui est soumis au vote du Conseil Municipal du 05 Avril 2023, comporte en annexe une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles », objet de la présente.

BUDGET PRINCIPAL 2023

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de notre Ville, il s'agit :

- d'un acte de prévision, qui tient compte du passé mais prend en considération les données conjoncturelles et les perspectives de développement,
- d'un acte juridique, qui se doit de respecter certaines règles et est soumis au contrôle de légalité par le représentant de l'Etat.

Le projet de budget qui vous est proposé aujourd'hui s'appuie sur le cadre réglementaire et financier qui résulte de la loi de finances n°2022-1726 du 30 décembre 2022, publiée au journal officiel du 31 décembre 2022.

A l'heure de la rédaction de ce document, nous sommes en attente des notifications des dotations suivantes :

- de la Dotation Forfaitaire
- de la Dotation de Solidarité Rurale
- du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.)

Les bases fiscales ont été reçues le 15 mars dernier et permettent d'inscrire un produit notifié et non estimé.

Le budget 2023 se caractérise par la traduction comptable des orientations budgétaires municipales.

Ce document présenté est établi dans le respect des principes budgétaires et comptables définis par la loi et intègre l'arrêté interministériel du 8 décembre 2022, ainsi que celui du 22 décembre 2022 qui actualise respectivement les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 au 1^{er} janvier 2023.

Ces principes sont les suivants :

- **universalité budgétaire :**
L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses ;
- **annualité budgétaire :**
Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile ;
- **spécialité budgétaire :**
Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier, classement des crédits ouverts et votés par section/chapitre/article ;
- **équilibre budgétaire :**
Ce principe oblige la collectivité à voter en équilibre chacune des deux sections du budget – il importe que le remboursement de la dette en capital soit couvert par des ressources propres ;
- **sincérité des comptes :**
Ce principe suppose que l'ensemble des produits et charges inscrits au budget soit évalué de façon sincère et en équilibre réel.

Le budget primitif 2023 reprend les résultats de la gestion de 2022 dont la présentation du Compte Administratif, document déjà vérifié et conforme au Comptable.

S'élevant à **22 264 504 €**, le Budget Primitif de 2023 s'équilibre (en dépenses et en recettes) de la manière suivantes :

14 500 898 € pour la section de fonctionnement,

7 763 606 € pour la section d'investissement.

Les équilibres permettent de répondre aux objectifs présentés lors du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires à savoir :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement, en tenant compte de l'évolution du coût de l'énergie et des fournitures et services
- maîtriser la masse salariale,
- optimiser les recettes,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible,
- maintenir une politique d'investissement dynamique nécessaire à l'attractivité de la commune
- fixer un potentiel d'emprunt acceptable

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2023 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS N-1 ET REPORTS

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 500 897,77	12 849 986,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 650 911,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	14 500 897,77	14 500 897,77

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 179 152,13	5 626 957,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	584 454,04	88 339,41
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 048 309,76
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 763 606,17	7 763 606,17

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	22 264 503,94	22 264 503,94

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle regroupe les dépenses et les recettes qui affectent directement la valeur du patrimoine de la Commune ou la modification de sa consistance.

Le budget de 2023 reste ambitieux quant au niveau de réalisation. Il s'agit à la fois de permettre la conservation et l'amélioration de notre patrimoine, d'intervenir sur la mise en conformité et la sécurisation des divers bâtiments, de poursuivre le programme de voirie et d'enfouissement des réseaux, et d'engager des études pour la construction du nouveau complexe sportif, de la future médiathèque, la salle polyvalente, le futur Centre technique Municipal, mais également de prévoir la construction d'une salle de cérémonies.

Cette section s'équilibre toutes opérations confondues en dépenses et en recettes à **7 763 606 euros**, restes à réaliser de l'année précédente compris (584 454,04 € en dépenses et 88 339,41 € en recettes).

I.1 Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des recettes d'Investissement sur la période de 2022 à 2023 en euros.

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent 2022	Propositions nouvelles 2023
13	Fonds externes	483 187	75 600
16	Emprunt	2 218 884	2 055 000
21	Immobilisations corporelles	1 500	0
23	Immobilisations en cours	20 000	20 000
10	Fonds Propres	530 000	720 000
1068	Affectation	0	0
165	Dépôts et cautionnement	3 000	3 500
024	Produits de cessions	170 000	70 000
021	Virement de la section de fonctionnement	698 331	1 512 857
040	Opération d'ordre	1 160 000	1 170 000
	Sous total	5 284 902	5 626 957
	Restes à réaliser	2 430 347	88 339
	Excédent reporté N-1	0	2 048 310
	TOTAL	7 715 249	7 763 606

La section d'investissement bénéficie en 2023 de ressources d'autofinancement (021).

Ainsi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 512 857 €** contre 698 331 € 2022.

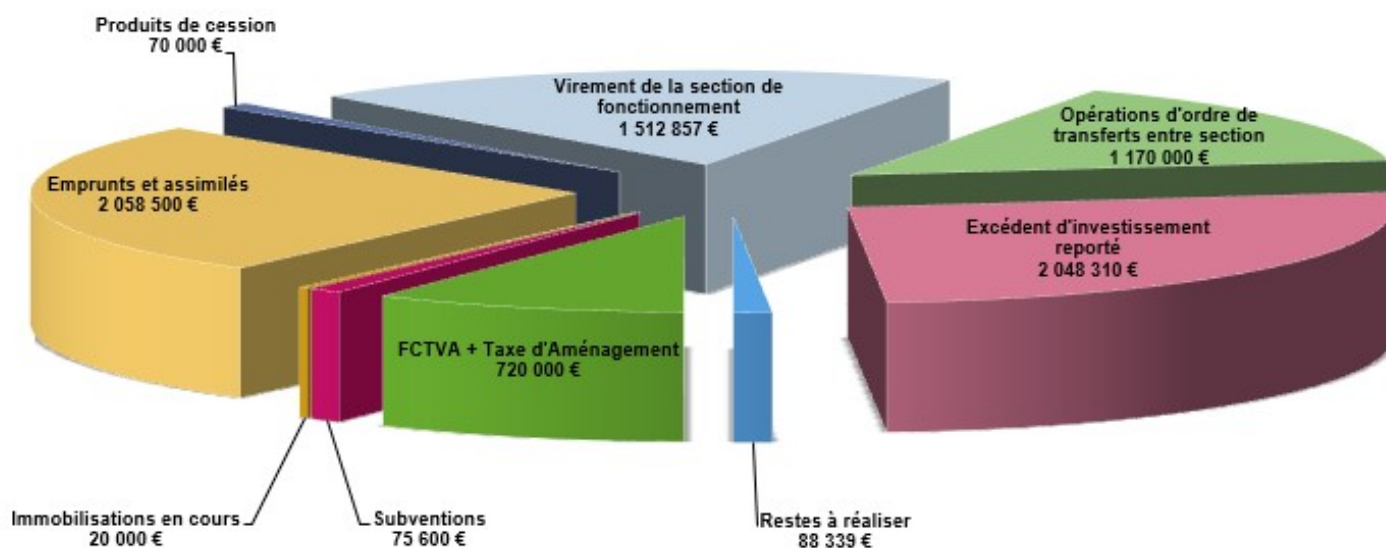
A ce virement s'ajoute l'excédent d'investissement reporté de 2 048 310 €.

Le budget de 2023 s'appuie notamment sur les recettes prévisionnelles suivantes :

- 500 000 euros de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.),
- 200 000 euros de taxes d'aménagement*,
- 75 600 euros de subventions.
- 70 000 euros pour la cession de l'ancienne Banque de Savoie
- Une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 2 055 000 €

**L'article 155 de la loi de finances 2021 modifie le délai d'exigibilité de la taxe d'aménagement, en passant d'une exigibilité à l'acceptation du permis de construire à une exigibilité à l'achèvement des travaux. Ce décalage oblige à faire une estimation prudente de ce produit.*

Le schéma ci-dessous intègre les reports :



I.2 Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dépenses d'investissement sur la période de 2022 et 2023 en euros :

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent 2022	Propositions nouvelles 2023
20	Immobilisations incorporelles	606 923	270 000
204	Subventions d'équipement versées	614 718	220 000
21	Immobilisations corporelles	2 596 506	4 402 652
23	Immobilisations en cours	941 746	349 000
10	Dotations et fonds divers	48 000	12 000
16	Dette	974 000	1 393 500
27	Autres immobilisations financières	121 500	424 000
040	Opération d'ordre	112 000	108 000
Sous total		6 015 393	7 179 152
	Restes à réaliser	1 530 942	584 454
	Déficit reporté N-1	168 914	0
		7 715 249	7 763 606

Les principales opérations qui se dégagent, sont les suivantes :

- **Divers équipements**

- Les études pour le Centre Technique Municipal (50 000 €)
- Travaux de sécurité dans les Ateliers (escalier) (30 000 €)
- Extension de la maison funéraire par la salle de cérémonies (400 000 €)
- Travaux divers locaux de la caserne de pompiers (130 000 €) dont 70 % remboursés par le SDIS
- Création Chalet de la biodiversité (120 000 €)
- Réhabilitation du chalet d'alpage du Perillet (200 000 €)
- Réaffectation du bâtiment place Serand (Glacier) (150 000 €)

- Rénovation énergétique et mise en accessibilité divers Batiments (80 000 €)
- Rénovation de l'Hôtel de ville (100 000 €)
- Réfection mur d'enceinte du cimetière (32 000 €)
- Réhabilitation des WC Parking de la Soierie (50 000 €)
 - **Equipements sportifs**
 - Les études pour les travaux du futur Complexe sportif (100 000 €)
 - Extension Vestiaires féminin Stade Madrid (180 000 €)
 - Réfection cours de tennis n°2 (30 000 €)
 - Travaux divers salle omnisports (80 000 €)
 - Aménagement Boulodrome (20 000 €)
 - Drainage terrain stade Jean Carqueix (20 000 €)
 - Matériel sportifs (20 000 €)
 - **Equipements culturels et culturels**
 - Les études pour les travaux de la nouvelle médiathèque (60 000 €)
 - Les études pour les travaux pour la salle polyvalente (40 000 €)
 - Réfection toiture Eglise de Seythenex (130 000 €)
 - Travaux de rénovation (sécurité) Eglise Saint Pierre (90 000 €)
 - **Equipements scolaires**
 - Ecole Ginette Kolinka – études pour réfection sanitaires maternelles (8 000 €)
 - Rénovation d'une classe (13 700 €) et travaux divers (12 000 €)
 - Cantine Ginette Kolinka - Réfection système frigorifique (70 000 €)
 - Ecole de SEYTHENEX travaux divers (35 000 €)
 - Ecole Cassin – Rénovation d'une classe (18 500 €) et travaux divers
 - **Eclairage public**
 - Eclairage Public dont Parc Berger (100 000 €)
 - Rénovation des coffrets publics et des coffrets forains (20 000 €)
 - Changement leds divers sites (30 000 €)
 - **Voirie et réseaux**
 - Aménagement Carrefour Rte de Cons (sécurité) (60 000 €)
 - Aménagement montée du Château (50 000 €)
 - Réfection Route des Romains (48 000 €)
 - Réfection route du Villaret (50 000 €)
 - Aménagement de la rue de la Gare en lien avec travaux réseaux (105 000 €)
 - Réfection canalisation eaux usées route de Tamié (120 000 €)
 - Travaux divers voirie (350 000 €)
 - Enfouissement réseau carrefour route de Cons (100 000 €)
 - Achat de mobilier urbain (20 000 €)
 - **Environnement – sécurisation**
 - Enrochement et mise en sécurité secteur la Noyeray (100 000 €)
 - Réfection de la canalisation Plan du Tour (50 000 €)
 - Travaux divers espaces verts (20 000 €)

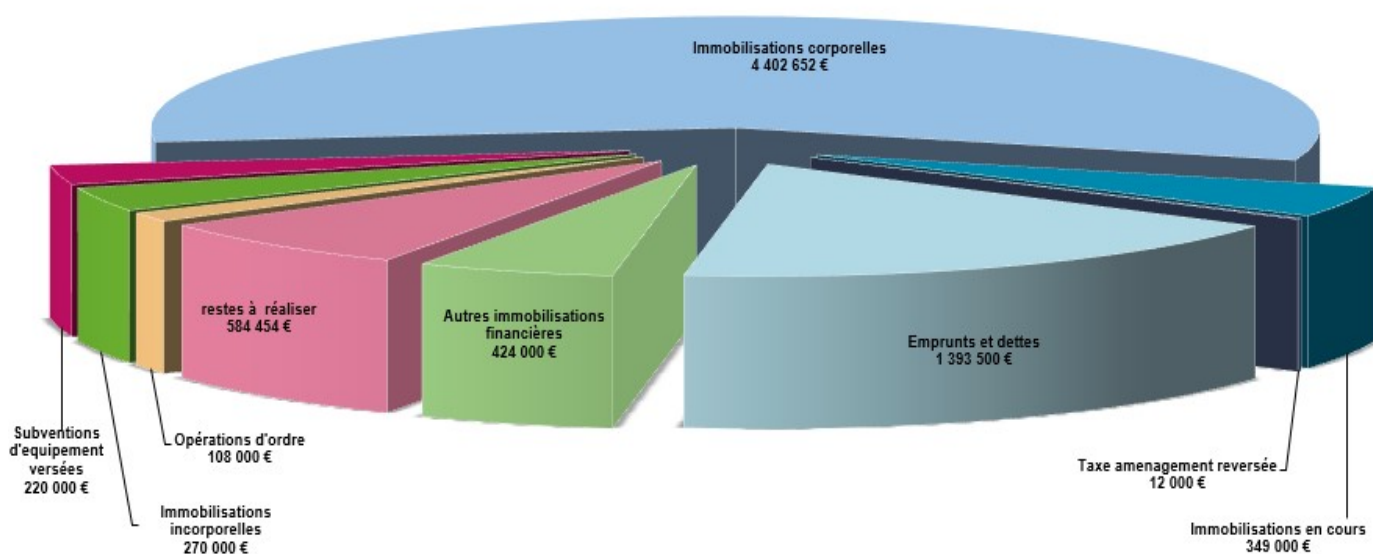
- **Véhicules / mobiliers / matériels divers**

- Véhicule électrique pour arrosage espaces verts (50 000 €)
- camion chargeur (140 000 €)
- Changement de logiciel Finances et Ressources humaines (60 000 €)
- Logiciel ST traçabilité déneigement (20 000 €)
- Matériel informatique (15 000 €)
- Matériels et outillage divers (50 000 €)
- Achat matériel et mobiliers divers services (15 000 €)
- Vidéoprotection rond-point et abords écoles (40 000 €)
- Le mobilier pour le gîte du Val de Tamié (non réalisé en 2022) (50 000 €)

Viennent s'ajouter aux dépenses d'équipements :

- un budget de 50 000 € pour les projets participatifs,
- Acquisition du Batiment (ancienne sté ROCH) (320 000 €)
- Acquisition de terrains ou de biens en fonction des opportunités et des projets de construction d'équipements à venir (730 000 €)
- Les frais de portage des biens acquis par l'EPF (424 000 €)
- Le reversement de 5 % de la Taxe d'aménagement vers l'intercommunalité (12 000 €)
- Le remboursement de la dette en capital au titre de la prise en charge du passé pour un montant de 1 080 000 € et 140 000 € pour dette nouvelle à contracter en cours d'année.
- Enfin, le remboursement de la dette en capital contractée auprès du Syane, qui a fait l'objet d'un ajustement comptable passant ainsi de la section de fonctionnement au 65 vers la section d'investissement au 168758 pour un montant de 170 000 €.

Le schéma ci-dessous intègre les reports



II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **14 500 898 euros**.

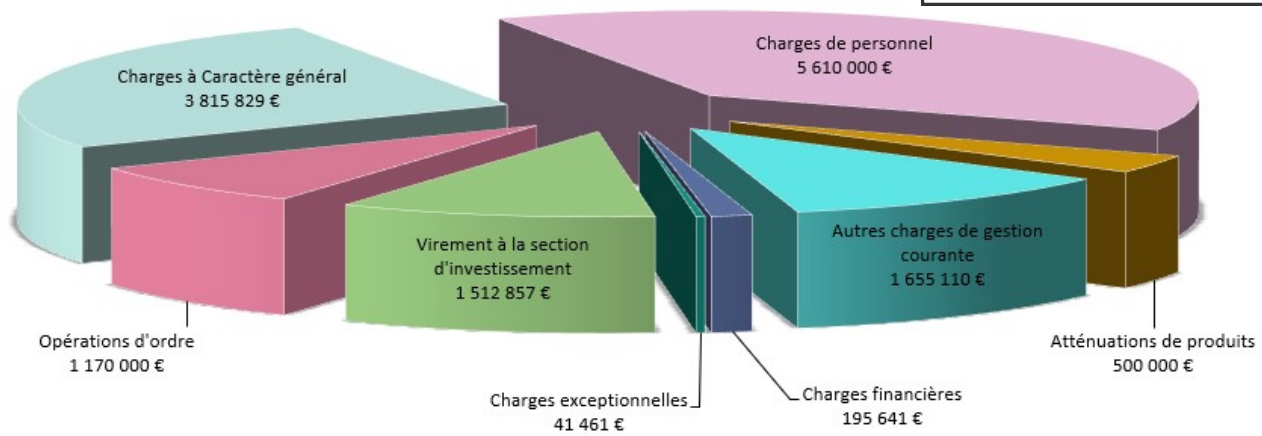
II.1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

L'exercice budgétaire de 2023 se fixe pour objectif de poursuivre la trajectoire de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, bien que la crise énergétique et la forte hausse de l'inflation impactent directement ce poste.

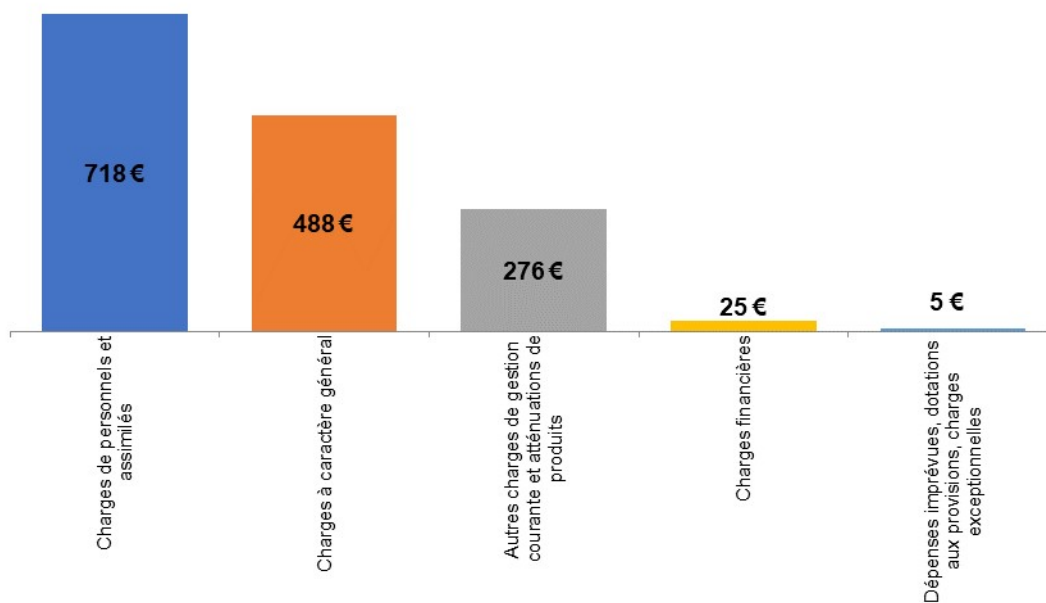
Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 (11 818 041 €) sont en hausse de 4,29 % comparé à 2022.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des charges réelles de fonctionnement 2022-2023 en euros.

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent 2022	Propositions nouvelles 2023
011	Charge à caractère général	3 302 649	3 815 829
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 580 000	5 610 000
014	Atténuations de produits	520 000	500 000
65	Autres charges de gestion courante	1 759 360	1 655 110
66	Charges financières	132 827	195 641
67	Charges exceptionnelles	36 000	40 300
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	1 161
	Sous total dépenses réelles de fonctionnement	11 330 836	11 818 041
023	Virement à la section d'investissement	698 331	1 512 857
042	Dotations aux amortissements	1 160 000	1 170 000
	Total des dépenses de fonctionnement	13 189 167	14 500 898



Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses réelles en fonctionnement en euros par habitant.



Chapitre 011 : les charges à caractère général 3 815 829 euros

Elles représentent 28,62 % de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2023, ce poste, en hausse de 19,14 % par rapport à 2022 enregistre notamment les dépenses liées aux activités des services et à l'entretien des biens. Il tient compte de la hausse du coût de l'énergie, des fournitures et services et de l'augmentation des contrats d'assurance, notamment.

Le niveau des charges à caractère général s'établit à 488 € par habitant, contre 421 €/habitant en 2022

Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés 5 610 000 euros

Elles représentent 42,12 % des charges réelles de fonctionnement. Principal poste des dépenses réelles de fonctionnement, la structure enregistre une progression de 0,54 % comparée à celle du budget primitif précédent, mais 3,67 % par rapport au réalisé 2022.

Cette évolution prend en compte les éléments de variations qui découlent principalement des données législatives et règlementaires qui s'imposent :

- Les prochaines augmentations du SMIC sur le traitement minimum de la fonction publique qui reste délicat à évaluer, dans la mesure où il dépend en partie de l'inflation.,
- Le poids de la revalorisation du point d'indice qui sera plus important qu'en 2022, puisque la mesure s'appliquera sur l'ensemble de l'année, et non plus sur six mois (pour rappel hausse du point d'indice + 3,5% à compter du 1er juillet 2022).
- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à la progression des agents dans leur grilles indiciaires, changement d'échelons, de grades etc...

Des décisions municipales d'autre part :

- Des dépenses à venir et malgré tout certaines. C'est notamment le cas des créations de postes suite à la réorganisation de la DESCCEA et renfort sur certains services :
 - o Responsable périscolaire et Coordinateur ATSEM personnel entretien (+26,5K€)
 - o Chargé de mission animation vie locale et citoyenneté (+37,6K€)
 - o Assistant de conservation du patrimoine Micro folie (+29,1K€)
 - o Assistante de direction à la DESCCEA (+28,9K€)
 - o DGS (+60K€)
 - o Contrats apprentissage (+5,2K€)

**Le niveau des charges de personnel s'établit à 718 € par habitant,
contre 712 €/habitant en 2022**

Chapitre 014 : Atténuations de produits 500 000 euros

Ce poste concerne l'inscription pour contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), son montant est estimatif, la notification intervenant en juin.

**Les atténuations de produits s'établissent à 64 € par habitant,
66 €/habitant en 2022**

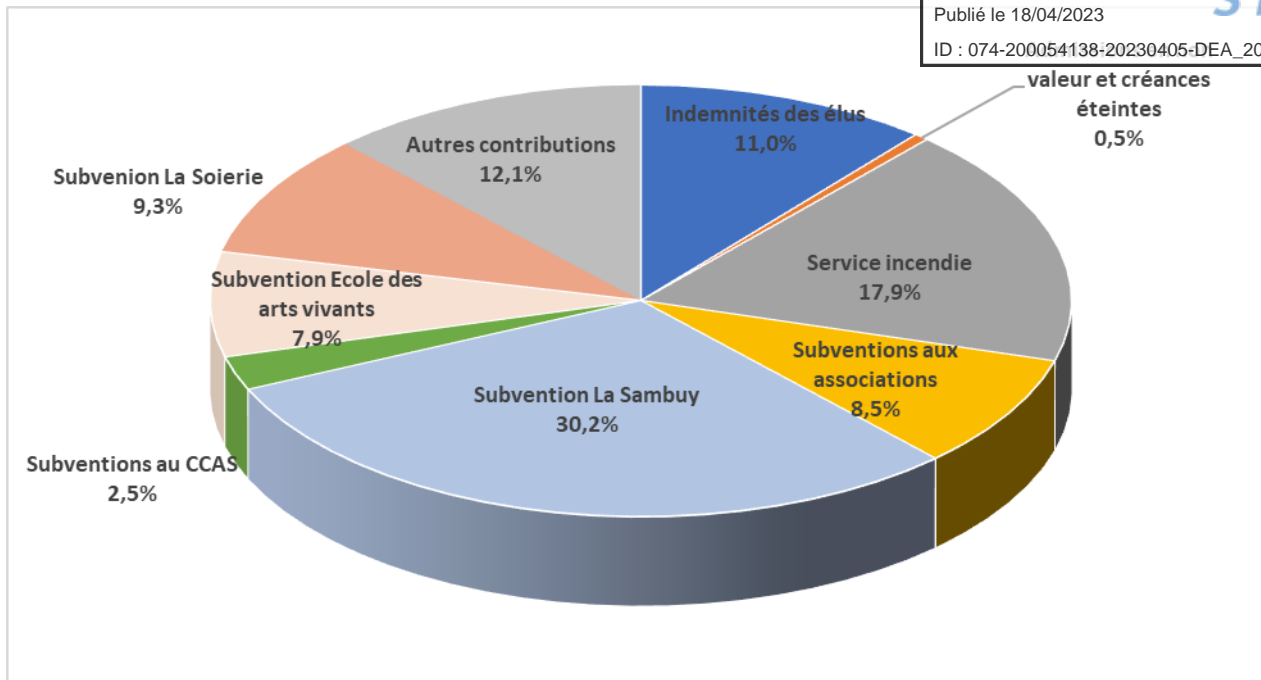
Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante 1 655 110 euros,

Elles représentent 12,43 % des charges réelles de fonctionnement.

Ce poste est composé notamment :

- des indemnités aux élus,
- des subventions de fonctionnement aux associations,
- de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- de la subvention à la Soierie et à l'école des Arts Vivants
- de la subvention d'équilibre du budget des remontées mécaniques
- de la contribution au service d'incendie (297 000 €)

Le schéma ci-dessous illustre la répartition en % par rapport au chapitre 65



Le niveau des autres charges de gestion courante s'établit à 212 € par habitant, 225 €/habitant en 2022

Chapitre 66 : les charges financières 195 641 euros

Elles représentent 1,47 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit environ 127 000 € pour les intérêts réglés à l'échéance, 20 000 € en cas de mobilisation d'un nouvel emprunt ayant une échéance en 2023, et 641 € pour les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

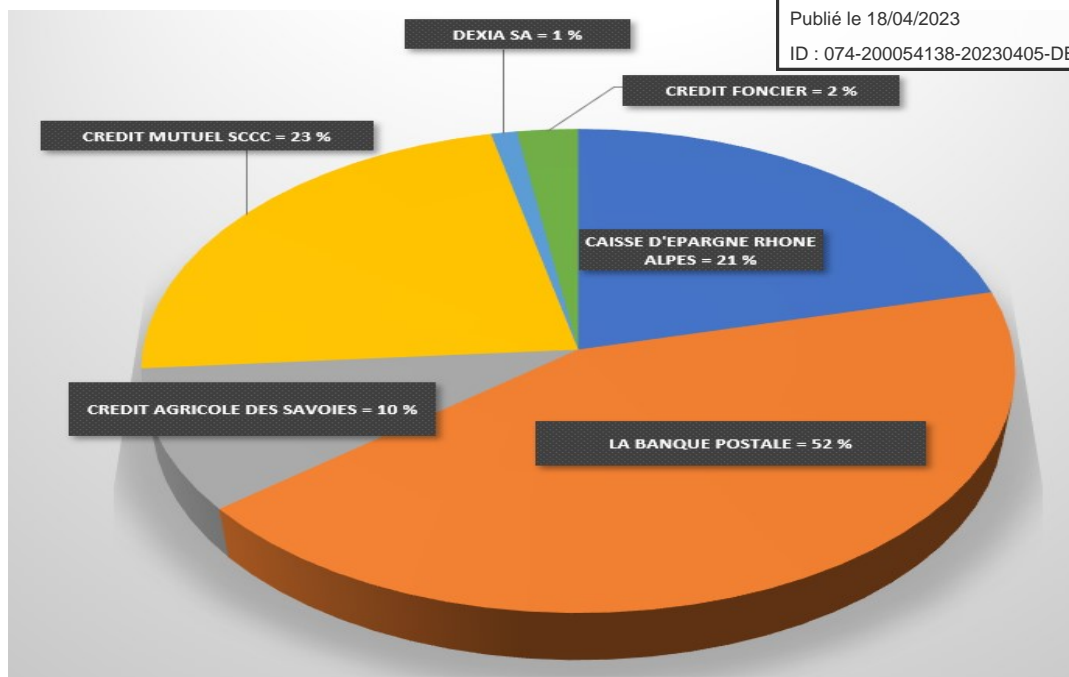
A Cela il faut rajouter 50 000 € pour le remboursement des intérêts de la Dette du Syane qui a fait l'objet d'un ajustement comptable passant ainsi du chapitre 65 vers le chapitre 66.

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de 9 785 275 €, soit 1 252 € par habitant hors dette du Syane.

Synthèse de la dette Hors dette du Syane

Répartition par prêteurs

	Encours au 1er Janvier	%/total	Capital	Intérêts
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	2 061 666,53	21,07	326 666,68	33 133,35
LA BANQUE POSTALE SA	4 221 666,52	43,14	313 333,36	32 772,50
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE SCC	935 000,03	9,56	73 333,32	6 171,00
CREDIT MUTUEL SCCC	2 224 324,23	22,73	179 312,98	42 579,62
DEXIA SA	102 617,20	1,05	102 617,20	5 182,24
CREDIT FONCIER	240 000,00	2,45	80 000,00	7 413,00
	9 785 274,51	100,00	1 075 263,54	127 251,71



Répartition par périodicité

	Encours au 1er Janvier	Intérêts	Capital
Trimestrielle	9 682 657,31	122 069,47	972 646,34
Annuelle	102 617,20	5 182,24	102 617,20
	9 785 274,51	127 251,71	1 075 263,54

Répartition par type de taux

	Encours au 1er Janvier	Intérêts	Capital
Taux fixe	9 545 274,51	119 838,71	995 263,54
Taux Variable	240 000,00	7 413,00	80 000,00
	9 785 274,51	127 251,71	1 075 263,54

Ci-dessous la dette contractée auprès du SYANE entre 2004 et 2016

Organisme prêteur	Capital origine	Type taux	Date fin	Périodicité	Durée	Taux	Date 1ère échéance Capital	Date 1ère échéance Intérêts	Capital au 1er Janvier	Annuité Intérêts	Annuité Capital	Dont ICNE
SYANE	108 619,09	TF	31/12/2023	Annuelle	9 mois	5,79	01/01/2004	01/01/2004	5 431,04	314,46	5 431,04	0
SYANE	12 416,99	TF	31/12/2023	Annuelle	9 mois	5,4	01/01/2004	01/01/2004	620,84	33,53	620,84	0
SYANE	33 124,29	TF	31/12/2024	Annuelle	1 an et 9 mois	4,76	01/01/2005	01/01/2005	3 312,51	157,68	1 656,21	0
SYANE	50 269,30	TF	31/12/2024	Annuelle	1 an et 9 mois	4,76	01/01/2005	01/01/2005	5 026,84	239,28	2 513,47	0
SYANE	71 255,99	TF	31/12/2026	Annuelle	3 ans et 9 mois	4,76	01/01/2007	01/01/2007	14 251,19	678,36	3 562,80	0
SYANE	28 082,75	TF	31/12/2025	Annuelle	2 ans et 9 mois	4,74	01/01/2006	01/01/2006	4 212,37	199,67	1 404,14	0
SYANE	14 949,82	TF	31/12/2026	Annuelle	3 ans et 9 mois	4,74	01/01/2007	01/01/2007	2 989,98	141,73	747,49	0
SYANE	44 168,85	TF	31/01/2026	Annuelle	2 ans et 10 mois	4,03	01/01/2007	01/01/2007	8 833,81	356,00	2 208,44	0

SYANE	31 700,53	TF	31/12/2026	Annuelle	3 ans et 9 mois	4,03	01/01/2007	01/01/2007				
SYANE	203 783,50	TF	31/12/2027	Annuelle	4 ans et 9 mois	3,64	01/01/2009	01/01/2008	53 627,20	1 952,03	10 725,45	0
SYANE	195 619,94	TF	31/12/2027	Annuelle	4 ans et 9 mois	3,64	01/01/2009	01/01/2008	51 478,88	1 873,83	10 295,79	0
SYANE	97 234,96	TF	31/12/2027	Annuelle	4 ans et 9 mois	3,64	01/01/2009	01/01/2008	25 588,14	931,41	5 117,63	0
SYANE	15 481,04	TF	31/12/2028	Annuelle	5 ans et 9 mois	3,64	01/01/2010	01/01/2009	4 888,77	177,95	814,79	0
SYANE	29 280,93	TF	31/12/2028	Annuelle	5 ans et 9 mois	3,97	01/01/2009	01/01/2009	8 784,23	348,73	1 464,05	0
SYANE	354 367,67	TF	31/12/2028	Annuelle	5 ans et 9 mois	3,97	01/01/2009	01/01/2009	106 310,35	4 220,52	17 718,38	0
SYANE	30 900,89	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,63	01/01/2010	01/01/2010	10 815,37	500,75	1 545,04	0
SYANE	41 808,39	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,63	01/01/2010	01/01/2010	14 633,06	677,51	2 090,42	0
SYANE	138 158,18	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,63	01/01/2010	01/01/2010	48 355,35	2 238,85	6 907,91	0
SYANE	86 838,62	TF	31/12/2030	Annuelle	7 ans et 9 mois	4,11	01/01/2011	01/01/2011	34 735,46	1 427,63	4 341,93	0
SYANE	189 564,74	TF	31/12/2034	Annuelle	11 ans et 9 mois	3,59	01/01/2015	01/01/2015	113 738,82	4 083,22	9 478,24	0
SYANE	104 751,54	TF	31/12/2033	Annuelle	10 ans et 9 mois	3,59	01/01/2014	01/01/2014	57 613,32	2 068,32	5 237,58	0
SYANE	106 471,28	TF	31/12/2032	Annuelle	9 ans et 9 mois	4,11	01/01/2013	01/01/2013	53 235,68	2 187,99	5 323,56	0
SYANE	114 989,61	TF	31/12/2032	Annuelle	9 ans et 9 mois	3,61	01/01/2013	01/01/2013	57 494,81	2 075,56	5 749,48	0
SYANE	85 534,92	TF	31/12/2032	Annuelle	9 ans et 9 mois	4,11	01/01/2013	01/01/2013	42 767,42	1 757,74	4 276,75	0
SYANE	26 008,85	TF	31/12/2032	Annuelle	9 ans et 9 mois	3,61	01/01/2013	01/01/2013	13 004,45	469,46	1 300,44	0
SYANE	41 691,57	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,77	01/01/2015	01/01/2015	19 456,05	928,05	2 779,44	0
SYANE	53 677,32	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,77	01/01/2015	01/01/2015	25 049,40	1 194,86	3 578,49	0
SYANE	260 378,01	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,77	01/01/2015	01/01/2015	121 509,77	5 796,02	17 358,53	0
SYANE	62 309,38	TF	31/12/2029	Annuelle	6 ans et 9 mois	4,77	01/01/2015	01/01/2015	29 077,70	1 387,01	4 153,96	0
SYANE	96 302,03	TF	31/12/2030	Annuelle	7 ans et 9 mois	4,95	01/01/2016	01/01/2016	51 361,05	2 542,37	6 420,14	0
SYANE	94 730,20	TF	31/12/2030	Annuelle	7 ans et 9 mois	4,95	01/01/2016	01/01/2016	50 522,75	2 500,88	6 315,35	0
SYANE	64 382,19	TF	31/12/2030	Annuelle	7 ans et 9 mois	4,95	01/01/2016	01/01/2016	34 337,14	1 699,69	4 292,15	0
SYANE	67 081,44	TF	31/12/2036	Annuelle	13 ans et 9 mois	3,72	31/12/2017	31/12/2017	46 957,02	1 746,80	3 354,07	0
total	2 955 934,81							total	1 126 360,82	47 163,39	160 369,03	

Le niveau des charges financières s'établit à 25 € par habitant,
contre 17 €/habitant en 2022

CHAPITRE 67 : les charges exceptionnelles 40 300 euros.

Ce chapitre comprend des crédits pour charges exceptionnelles ou des subventions aux personnes de droits privé dans le cadre des travaux des façades. Il comprend également des crédits pour annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Le niveau des charges exceptionnelles s'établit à 5 € par habitant
contre 4,5 €/habitant en 2022

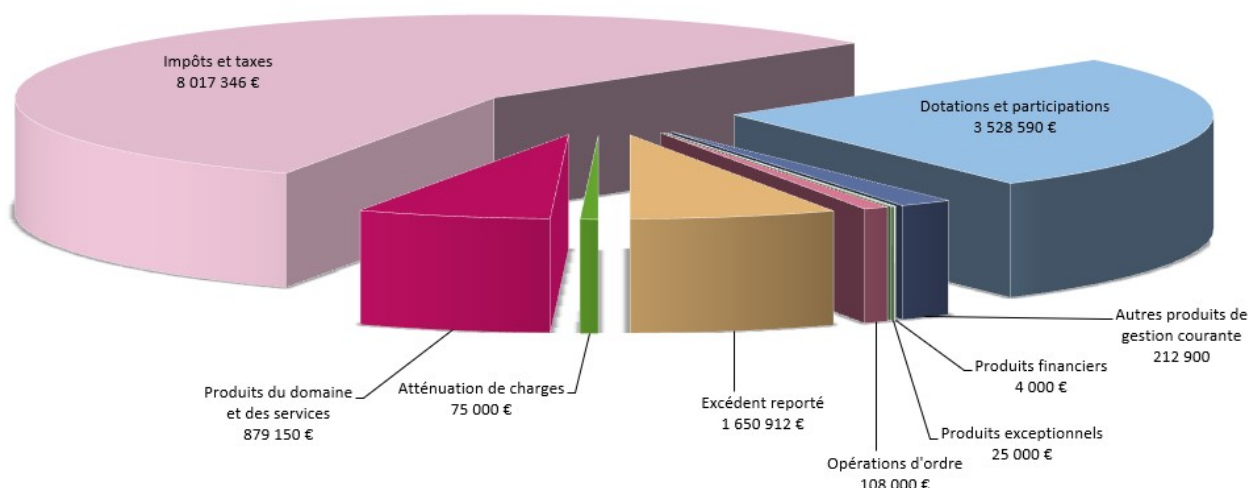
Les opérations d'ordre : pour un montant total de 2 682 857 euros

Les opérations d'ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour **1 170 000 €**, ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour **1 512 857 €**, contre 698 331 € en 2022.

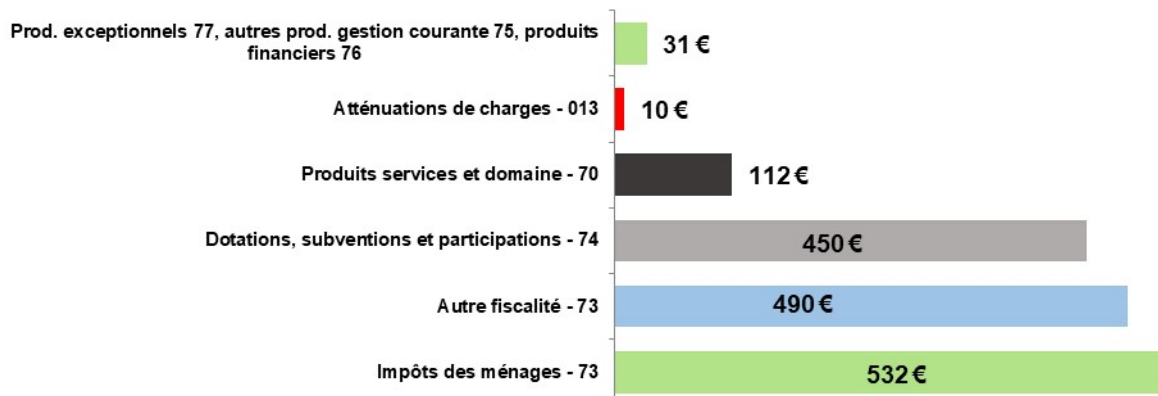
II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières (les recettes fiscales, les participations et dotations de l'Etat ou d'autres collectivités, les produits des services...).

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent 2022	Propositions nouvelles 2023
013	Atténuations de charges	80 000	75 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	859 700	879 150
73	Impôts et taxes	7 444 840	8 017 346
74	Dotations, subventions et participations	3 518 703	3 528 590
75	Autres produits de gestion courante	236 400	212 900
76	Produits financiers	4 000	4 000
77	Produits exceptionnels	16 000	25 000
	Sous total	12 159 643	12 741 986
042	Opérations d'ordre	112 000	108 000
	Excédent de fonctionnement reporté	917 524	1 650 912
	TOTAL	13 189 167	14 500 898



Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant.



Les recettes courantes de fonctionnement proviennent pour 33 % des de la fiscalité reversée et pour 28 % des dotations et participations.
 Les autres recettes (tarifs, atténuations de charges, produits du domaine et autres) représentent 9 %.

CHAPITRE 013 : les atténuations de charges 75 000 euros

Ce poste enregistre majoritairement les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel.

CHAPITRE 70 : les produits des services, du domaine et ventes diverses 879 150 euros (7 % de la structure des recettes réelles de fonctionnement).

Ce poste enregistre essentiellement les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et péri scolaires, les redevances du domaine public.

Le niveau des produits des services et domaine s'établit à 112 € par habitant, contre 110 €/habitant en 2022

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes 8 017 346 euros

Cela représente 63 % des recettes réelles de fonctionnement, il est de plusieurs natures :

- La fiscalité directe
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (T.H)
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.)
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.)
 - soit **4 180 773 €** (dont coefficient correcteur = 629 455 €)

- La fiscalité reversée
 - Attribution de compensation versée par la communauté de commune soit **2 534 094 €**.
 - Fonds National de garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), soit **606 479 €**

- La fiscalité indirecte
 - Taxe sur l'électricité **150 000 €**
 - Taxe sur les Pylones **146 000 €**
 - Droits de mutation **380 000 €**
 - Droits de places **20 000 €**

La fiscalité des ménages :

Il est rappelé que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Dès 2021, la perte de recettes de la TH qui résulte de la réforme est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur Propriétés Bâties du Département avec l'application d'un coefficient correcteur.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de TH.

Le taux de la taxe d'habitation était figé entre 2020 et 2022. Pour 2023 les communes peuvent à nouveau voter un taux de TH pour les résidences secondaires. Le taux de référence est celui qui a été voté en 2019, soit 20,08 %.

La commune souhaite augmenter les taux du Foncier ainsi que le taux de TH pour les résidences secondaires de 5 % selon le tableau ci-dessous :

	Taux de référence	Variation	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	25,42 %	+ 5%	26,69 %
Taxe foncière non bâti	45,49 %	+ 5 %	47,76 %
Taxe d'habitation	20,08 %	+ 5 %	21,07 %

Produit fiscal attendu

Produits en €	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu
TH	1 181 399	20,08 %	248 921
TF	12 140 000	26,69 %	3 240 166
TFNB	130 300	47,76 %	62 231
Coefficient correcteur			629 455
TOTAL			4 180 773

Le produit de la fiscalité ménage s'établit à 535 € par habitant, contre 471 €/habitant en 2022

CHAPITRE 74 : Dotations, compensations, subventions et participations 3 528 590 euros

Elles représentent 28 % des recettes réelles de fonctionnement

Les subventions et participations :

Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de **627 180 euros**. Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, versées principalement par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et le Département. On y retrouve également les participations du CCAS (pour la restauration), les participations de divers partenaires dans le cadre des activités de Fabric'arts, la subvention de compensation du fonds Genevois, la dotation pour les titres sécurisés, ainsi que le remboursement de la TVA acquittée pour les travaux d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti.

Les Allocations compensatrices :

Le montant notifié des allocations compensatrices s'élève à **1 010 366 euros**, soit **694 454 €** pour les dégrèvements au titre du Foncier Bâti et non Bâti et **315 912 €** au titre de la dotation de compensation de la TP.

Les dotations de l'Etat :

A ce jour les dotations ne sont pas encore notifiées, le produit est donc estimé. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) se compose de la Dotation Forfaitaire (D.F.) pour **1 600 000 €**, de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R) pour **291 044 €**.

CHAPITRE 75 : les autres produits de gestion courante 212 900 euros

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières (logements, le Château, Maison médicale...)

Le niveau du chapitre Dotations, compensations, subventions et participations s'établit à 450 € par habitant, contre 449 €/habitant en 2022

LES BUDGETS ANNEXES 2023

En 2022 la commune disposait de 8 budgets annexes.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, deux budgets annexes disparaissent.

Après vote des comptes administratifs 2022 :

- Le budget annexe de la section des Combes sera définitivement dissous et les résultats seront repris par décision modificative dans le budget de la Forêt Communale.
- Le budget annexe Eau Directe sera définitivement dissous et les résultats seront repris par décision modificative dans le budget Eau Affermage.

Vous trouverez ci-dessous les balances budgétaires en fonctionnement et en investissement le cas échéant pour les budgets annexes suivants :

- Budget Remontées mécaniques
- Budget Eau affermage
- Budget : Forêt communale
- Budget : Section de Couchant
- Budget : Section de Frontenex
- Budget Chambre Funéraire

Ces budgets sont présentés avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

1 – LE BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES

Balance section de fonctionnement

Libellé	B.P. 2022	DM 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	B.P. 2023
TOTAL DEPENSES	1 514 670,00	0,00	1 514 670,00	1 442 171,46	1 414 029,72
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	315 569,97	0,00	315 569,97	283 256,80	304 634,72
012 CHARGES DU PERSONNEL	700 000,00	45 000,00	745 000,00	725 353,97	675 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 210,00	0,00	3 210,00	3 080,58	2 510,00
66 CHARGES FINANCIERES	19 890,03	0,00	19 890,03	19 813,43	17 685,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 000,00	-45 000,00	22 000,00	1 710,23	2 200,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	409 000,00	0,00	409 000,00	408 956,45	412 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 514 670,00	0,00	1 514 670,00	1 442 171,46	1 414 029,72
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	1 514 670,00	0,00	1 514 670,00	1 513 191,18	1 414 029,72
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICES	788 254,75	0,00	788 254,75	784 893,07	732 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	450 000,00	0,00	450 000,00	450 600,00	500 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	10,00	0,74	10,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	11 000,00	0,00	11 000,00	11 899,02	6 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000,00	0,00	80 000,00	80 393,10	105 000,00
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	1 329 264,75	0,00	1 329 264,75	1 327 785,93	1 343 010,00
002 Excédents antérieurs reportés	185 405,25	0,00	185 405,25	185 405,25	71 019,72

Balance section d'investissement

Libellé	BP 2022	RAR 2021	TOTAL 2022	REALISE 2022	RAR 2022	BP 2023	
TOTAL DEPENSES	488 283,23	71 864,64	560 147,87	278 374,03	100 414,10	789 621,52	890 035,62
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Amort)	80 000,00	0,00	80 000,00	79 586,50	0,00	105 000,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES (Remboursement)	128 000,00	0,00	128 000,00	127 766,24	0,00	130 000,00	
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	20 000,00	0,00	20 000,00	7 829,95	0,00	0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	260 283,23	71 864,64	332 147,87	63 191,34	100 414,10	554 621,52	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE L'EXERCICE	488 283,23	71 864,64	560 147,87	278 374,03	100 414,10	789 621,52	
001 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES	507 710,87	52 437,00	560 147,87	748 409,65	8 000,00	882 035,62	890 035,62
10 DOTATIONS FOND DE RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Attribution)	0,00	52 437,00	52 437,00	255 742,33	8 000,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES (souscription)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28 AMORTISSEMENTS	424 000,00	0,00	424 000,00	408 956,45	0,00	412 000,00	
021 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE L'EXERCICE	424 000,00	52 437,00	476 437,00	664 698,78	8 000,00	412 000,00	
001 Excédents antérieurs reportés	83 710,87	0,00	83 710,87	83 710,87	0,00	470 035,62	

En dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général passent de 315 000 € à 305 000 € en 2023 et tiennent compte de la hausse du coût de l'énergie, de la nécessité d'entretenir les biens dont réparations des dameuses, du cout du carburant, et des assurances.

Des crédits sont également prévus pour l'analyse des contrats et pour la prestation élaboration des payes qui est effective depuis le 1^{er} janvier .

Les charges de personnel sont estimées à la baisse et passent de 700 000 € à 675 000 €. En 2022, surcrot lié à 2 départs, dont un départ en retraite. Sont également prévus les crédits pour le remboursement des intérêts de la dette pour 18 000 €.

En recette de fonctionnement

Il est prévu de maintenir la subvention de la commune à hauteur de 500 000 €.

Les produits des activités de la station sont estimés à la baisse compte tenu de la mauvaise saison d'hiver constatée en ce début d'année, lié au manque d'enneigement et passent de 788 000 € à 732 000 €.

Enfin l'excédent de fonctionnement dégagé en 2021, soit 71 019 € € vient également couvrir les dépenses.

En investissement, sont prévues les dépenses suivantes :

L'acquisition d'un Tubby Jump, la création de toilettes sèches, le remplacement du système de blocage des ceintures de la luge, soit une enveloppe de 130 000 €.

Une enveloppe de 20 000 € est également prévue pour l'achat de matériel divers suite panne. Il sera nécessaire de prévoir des crédits pour les grosses réparations à venir du télésiège, soit 400 000 € dans le cadre de la grande inspection.

Enfin, le remboursement de capital de la dette s'inscrit à hauteur de 130 000 €.

Etat dette au 1^{er} janvier 2023

Année N° Contrat	Budget / Objet	Organisme Prêteur	Capital origine	TF TI	Date fin	Période Durée	Taux en %	Index / Marge	En cours au 23/02/2023	Date 1ère échéance		Capital au 1er Janvier de l'exercice	Annuité		
										Capital	Intérêts		Intérêts	Capital	Dont ICNE
2010 - 00000359832	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY Luge 4 saisons	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	500 000,00	TF	15/12/2026	T 3 ans et 9 mois	2,9500		155 554,42	15/03/2012	15/03/2012	155 554,42	4 179,95	37 191,33	153,48
2013 - 00000614569	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY Bâtiment caisse	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	200 000,00	TF	15/07/2028	T 5 ans et 4 mois	4,1000		73 333,46	15/10/2013	15/10/2013	76 666,79	2 938,33	13 333,32	543,33
2015 - 000008400064	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY TELESKI FLOCON	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	200 000,00	TF	11/12/2030	T 7 ans et 9 mois	2,4500		106 666,76	11/03/2016	11/03/2016	106 666,76	2 490,83	13 333,32	125,64
2017 - MONS19971EUR	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY CHALET DE LOISIR VAL DE TAMIE	LA BANQUE POSTALE SA	240 000,00	TF	01/02/2033	T 9 ans et 11 mois	1,3500		160 000,00	01/05/2018	01/05/2018	164 000,00	2 133,00	16 000,00	325,76
2018 - MONS25301EUR/05224 17/001	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY CHALET DE LOISIRS VIA FERRATA	LA BANQUE POSTALE SA	350 000,00	TF	01/08/2033	T 10 ans et 5 mois	1,3900		245 000,06	01/11/2018	01/11/2018	250 833,39	3 364,96	23 333,32	518,26
2019 - 00001780322 - 102808	REMONTEES MECANIQUES LA SAMBUY GRANDE INSPECTION TELESIEGE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE SCC	400 000,00	TF	10/01/2035	T 11 ans et 10 mois	0,7300		323 462,00	10/04/2020	10/04/2020	329 904,32	2 337,68	25 839,92	494,60
TOTAL GENERAL			1 890 000,00						1 064 016,70			1 083 625,68	17 444,75	129 031,21	2 161,07

2 – LE BUDGET EAU AFFERMAGE

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023



ID : 074-200054138-20230405-DEA_2023_III_28-DE

Balance section de fonctionnement

Libellé	B.P. 2022	B.S. 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	B.P. 2023
TOTAL DEPENSES	485 189,87	345 575,90	830 765,77	561 586,49	595 393,80
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 500,00	86 862,54	326 362,54	313 864,05	242 449,80
012 CHARGES DU PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	11 120,00	0,00	11 120,00	10 738,54	19 444,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	152 184,15	152 184,15	152 184,15	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	85 000,00	0,00	85 000,00	84 799,75	84 000,00
023 Virement à la section d'investissement	149 569,87	106 529,21	256 099,08	0,00	249 500,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	485 189,87	345 575,90	830 765,77	561 586,49	595 393,80
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	485 189,87	345 575,90	830 765,77	777 750,60	595 393,80
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICES	390 000,00	126 820,13	516 820,13	510 206,72	400 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	3 000,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 900,00	297 045,64	308 945,64	267 543,88	9 600,00
RECETTES DE L'EXERCICE	406 900,00	423 865,77	830 765,77	777 750,60	412 600,00
002 Excédents antérieurs reportés	78 289,87	-78 289,87	0,00	0,00	182 793,80

Balance section d'investissement

Libellé	BP 2022	RAR 2021	TOTAL 2022	REALISE 2022	REPORT 2022	BP 2023	
TOTAL DEPENSES	547 900,00	82 818,84	815 537,92	554 273,65	54 790,20	628 500,00	683 290,20
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Amort)	11 900,00	0,00	11 900,00	11 789,91	0,00	9 600,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES (Remboursement)	76 000,00	0,00	76 000,00	75 635,99	0,00	98 000,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	460 000,00	82 818,84	727 637,92	466 847,75	54 790,20	520 900,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE L'EXERCICE	547 900,00	82 818,84	815 537,92	554 273,65	54 790,20	628 500,00	
001 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES	693 841,92	0,00	878 661,00	638 816,62	0,00	683 290,20	683 290,20
10 DOTATIONS FOND DE RESERVES	31 600,00	0,00	109 889,87	109 921,07	0,00	33 370,31	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Attribution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES (souscription)	427 672,05	0,00	427 672,05	400 000,00	0,00	295 000,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	44 095,80	0,00	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28 AMORTISSEMENTS	85 000,00	0,00	85 000,00	84 799,75	0,00	84 000,00	
021 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	149 569,87	0,00	256 099,08	0,00	0,00	249 500,00	
481 CHARGES A REPARTIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE L'EXERCICE	693 841,92	0,00	878 661,00	638 816,62	0,00	661 870,31	
001 Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 419,89	

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est principalement financée par la redevance Veolia qui correspond au prix de l'eau payé par les usagers dont une partie est reversée à la commune pour les travaux d'investissement, soit une recette pour 2022 estimée de 400 000 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent la participation au budget du SNA (Syndicat du Nant d'arcier). Elle sera de 242 000 € contre 235 000 € l'année dernière. Le remboursement en intérêts de la dette (dont Interêts courus non échus) pour 19 444 €, en hausse par rapport à 2022, suite à la mobilisation d'un emprunt de 400 000 € en 2022 (à taux fixe de 2% sur 20 ans).

Section d'investissement

En 2023, sont inscrits notamment les travaux suivants :

ROMAINS - Voir Maillage de réseau à verchère en fonction des lotissements	65 300 €
Mont Bogon – réservoir avec mise en place d'une javelisation et d'une chloration gazeuse+670 ml	250 000 €
Route de Tamié – Conduite en acier à poursuivre	200 000 €

A ces travaux il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette 98 000 €.

Ce budget d'investissement est notamment financé par 249 500 € de virement de la section de fonctionnement et une enveloppe d'emprunt pour 295 000 €.

Etat dette au 1^{er} janvier 2023

Année N° Contrat	Budget / Objet	Organisme Prêteur	Capital origine	TF TI	Date fin	Période Durée	Taux en %	Index / Marge	En cours au 21/03/2023	Date 1 ^{ère} échéance		Capital au 1 ^{er} Janvier de l'exercice	Annuité		
										Capital	Intérêts		Intérêts	Capital	Dont ICNE
2006 - A0117171	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP VILLARD VESONNE (2.3.4)	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	250 000,00	TF	05/08/2026	A 3 ans et 4 mois	3,9900		29 152,53	01/05/2007	01/05/2007	29 152,53	1 183,59	6 858,99	366,00
2008 - R0090128	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP ENGLANNAZ	CREDIT FONCIER	60 570,00	TF	12/12/2023	A 8 mois	4,9000		11 658,21	01/05/2009	01/05/2009	11 658,21	571,25	11 658,21	0,00
2008 - 16597	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP ZAC DE LA SOIERIE	SOCIETE GENERALE	67 230,00	TF	01/08/2023	A 4 mois	3,9400		0,00	01/08/2009	01/08/2009	0,00	0,00	0,00	0,00
2010 - A0110E62000	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP VESONNE PHASE 1	CAISSE EPARGNE DES ALPES	200 790,00	TF	01/08/2025	A 2 ans et 4 mois	2,9400		47 279,95	01/08/2011	01/08/2011	47 279,95	1 471,65	15 280,37	414,79
2016 - 00001085821	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP VILLARD VESONNE (2.3.4)	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE SCC	83 319,15	TF	01/08/2026	A 3 ans et 4 mois	4,1400		37 424,89	01/08/2017	01/08/2017	37 424,89	1 549,39	8 794,82	492,25
2017 - 4457077/9952718	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX PRET GLOBALISE 2017	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	300 000,00	TF	25/09/2032	T 9 ans et 6 mois	1,3000		195 000,00	25/12/2017	25/12/2017	195 000,00	2 437,50	20 000,00	37,50
2017 - MON519970EUR	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX AEP HORGEN FAILLEUCHE	LA BANQUE POSTALE SA	220 000,00	TF	01/02/2033	T 9 ans et 10 mois	1,3500		146 666,60	01/05/2018	01/05/2018	150 333,27	1 955,24	14 666,68	298,61
2022 - 10278 02414 00020166403	EAU AFFERMAGE FAVERGES SEYTHENEX INVESTISSEMENT 2022	CREDIT MUTUEL	400 000,00	TF	15/12/2042	T 19 ans et 8 mois	2,0000		395 000,00	15/03/2023	15/03/2023	400 000,00	7 850,00	20 000,00	334,07
TOTAL GENERAL			1 581 909,15						862 182,18			870 848,85	17 018,62	97 259,07	1 943,22

3 – LE BUDGET FORET COMMUNALE



Balance section de fonctionnement

Libellé	B.P. 2022	B.S. 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	B.P. 2023
TOTAL DEPENSES	247 870,42	0,00	247 870,42	87 721,92	316 896,90
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 290,00	0,00	77 290,00	51 049,91	162 850,90
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 344,00	0,00	73 344,00	36 672,01	10 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	97 236,42	0,00	97 236,42	0,00	144 046,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	247 870,42	0,00	247 870,42	87 721,92	316 896,90
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	247 870,42	0,00	247 870,42	326 370,82	316 896,90
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	82 757,99	0,00	82 757,99	133 070,42	76 500,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	4 043,00	0,00	4 043,00	7 298,99	1 748,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	24 931,98	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	86 800,99	0,00	86 800,99	165 301,39	78 248,00
002 Excédents antérieurs reportés	161 069,43	0,00	161 069,43	161 069,43	238 648,90

Balance section d'investissement

Libellé	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	TOTAL 2022	REALISE 2022	RAR 2022	BP 2023	
TOTAL DEPENSES	97 236,42	0,00	0,00	97 236,42	48 026,42	510,00	145 898,16	146 408,16
16 EMPRUNTS ET DETTES (Remboursement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 810,00	0,00	0,00	51 810,00	2 600,00	510,00	145 898,16	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
DEPENSES DE L'EXERCICE	51 810,00	0,00	0,00	51 810,00	2 600,00		145 898,16	
001 Déficit antérieur reporté	45 426,42	0,00	0,00	45 426,42	45 426,42		0,00	
TOTAL RECETTES	97 236,42	0,00	0,00	97 236,42	50 388,58	0,00	146 408,16	146 408,16
10 DOTATIONS FOND DE RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		144 046,00	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Attribution)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 388,58		0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES (souscription)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
28 AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
021 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	97 236,42	0,00	0,00	97 236,42	0,00		0,00	
RECETTES DE L'EXERCICE	97 236,42	0,00	0,00	97 236,42	50 388,58	0,00	144 046,00	
001 Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 362,16	

En fonctionnement seront prévus les travaux d'entretien des chemins et des pistes.
 Les recettes proviennent principalement de la vente des coupes de bois.

Sont portés en investissement des travaux d'infrastructure telle que la création de piste ou de dégagement de plantation et des travaux sylvicoles.
 Ces travaux pourront faire l'objet de subvention auprès de l'organisme Sylv'actes.

4 – LE BUDGET SECTION DU COUCHANT

Balance section de fonctionnement

Libellé	B.P. 2022	B.S. 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	B.P. 2023
TOTAL DEPENSES	83 909,31	0,00	83 909,31	38 977,46	49 106,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 192,00	0,00	76 192,00	35 063,49	44 860,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	300,00	0,00	300,00	167,97	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	3 750,00	0,00	3 750,00	3 746,00	3 746,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	3 167,31	0,00	3 167,31	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	83 909,31	0,00	83 909,31	38 977,46	49 106,00
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	83 909,31	0,00	83 909,31	79 440,79	87 456,33
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	34 060,00	0,00	34 060,00	22 701,87	38 460,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 600,00	0,00	7 600,00	9 142,61	8 533,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0,00	1 000,00	6 347,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	45 660,00	0,00	45 660,00	41 191,48	46 993,00
002 Excédents antérieurs reportés	38 249,31	0,00	38 249,31	38 249,31	40 463,33

Balance section d'investissement

Libellé	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	TOTAL 2022	REALISE 2022	BP 2023
TOTAL DEPENSES	8 550,00	0,00	0,00	8 550,00	4 665,93	4 458,76
10 DOTATIONS FOND DE RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Attribution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES (Remboursement)	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	4 665,93	5,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 850,00	0,00	0,00	3 850,00	0,00	4 453,76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	8 550,00	0,00	0,00	8 550,00	4 665,93	4 458,76
001 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	5 382,69	0,00	0,00	5 382,69	5 378,69	4 458,76
10 DOTATIONS FOND DE RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Attribution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES (souscription)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28 AMORTISSEMENTS	3 750,00	0,00	0,00	3 750,00	3 746,00	3 746,00
021 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	3 750,00	0,00	0,00	3 750,00	3 746,00	3 746,00
001 Excédents antérieurs reportés	1 632,69	0,00	0,00	1 632,69	1 632,69	712,76

En fonctionnement seront prévus notamment les travaux d'entretien des chemins et des pistes, le paiement de la taxe foncière, contribution à l'hectare (ONF).

Les recettes proviennent de la vente des coupes de bois, des locations des alpages et des droits de chasse mais également de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 40 463 €.

Plus de remboursement en intérêt et en capital de dette en 2023.

Sont portés en investissement des travaux d'infrastructure telle le dégagement de plantation et des travaux sylvicoles.

Ces travaux pourront faire l'objet de subvention auprès de l'organisme Sylv'actes.



5 – LE BUDGET SECTION DE FRONTENEX

Balance section de fonctionnement

Libellé	BP 2022	B.S. 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	BP 2023
TOTAL DEPENSES	6 646,46	0,00	6 646,46	6 059,24	587,22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 646,46	0,00	6 646,46	6 059,24	587,22
012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT & PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 646,46	0,00	6 646,46	6 059,24	587,22
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	6 646,46	0,00	6 646,46	6 646,46	587,22
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédents antérieurs reportés	6 646,46	0,00	6 646,46	6 646,46	587,22

Ce budget ne présente pas de section d'investissement, seules des dépenses de fonctionnement d'entretien des cours d'eau pourraient être réalisées en 2023 et financées par l'excédent antérieur reporté. Ce budget fera l'objet d'une réflexion courant 2023 pour proposer une dissolution avec intégration des résultats au budget annexe de la Forêt Communale.

6 – LE BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE

Balance section de fonctionnement

Libellé	B.P. 2022	B.S. 2022	TOTAL 2022	Réalisations 2022	B.P. 2023
TOTAL DEPENSES	16 000,00	0,00	16 000,00	3 357,89	31 549,43
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 000,00	0,00	16 000,00	3 357,89	31 549,43
012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	16 000,00	0,00	16 000,00	3 357,89	31 549,43
002 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	16 000,00	0,00	16 000,00	18 907,32	31 549,43
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	16 000,00	0,00	16 000,00	18 907,32	16 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	16 000,00	0,00	16 000,00	18 907,32	16 000,00
002 Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	15 549,43

Ce budget annexe repose sur les recettes pour l'utilisation des chambres funéraires de la commune selon les tarifs suivants :

- 100 € pour Faverges-Seythenex (forfait de 3 jours)
- 200 € hors Faverges-Seythenex (forfait de 3 jours)

Les dépenses de fonctionnement concernent, les fluides (consommation eau et électricité), l'achat de fournitures pour diverses réparations, l'entretien et le nettoyage des biens, la taxe foncière, la maintenance des climatisations et chambres froides ainsi que des portes automatiques.
